2022 - 18 juillet

Groupe Hebdomadaire n°29

SHOM 300 ans d'hydrographie

Avis aux navigateurs

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 INFORMATIONS
- 1.1 Avis spéciaux
- 1.2 Avis préliminaires et temporaires

CHAPITRE 2 CORRECTIONS
- 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe
- 2.1 Cartes
- 2.2 Instructions Nautiques
- 2.3 Livres des Feux
- 2.4 Radiosignaux
- 2.5 Autres ouvrages

CHAPITRE 3 MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS
- 3.1 Cartes
- 3.2 Instructions nautiques
- 3.3 Livres des feux
- 3.4 Radiosignaux
- 3.5 Autres ouvrages

TABLES RECAPITULATIVES

© 2020 Shom - FRANCE - Tous droits réservés - Les copies des avis aux navigateurs sont autorisées mais ne peuvent être vendues.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES

Les navigateurs sont invités :

À consulter le Guide du Navigateur, volume 1 (documentation et information nautiques, édition 2012), et en particulier le chapitre 8 relatif à l'information nautique.

À se conformer aux prescriptions fournies dans ce chapitre au paragraphe 8.4 pour transmettre des renseignements, notamment ceux ayant un caractère d'urgence (dangers, anomalies dans la signalisation, ...).

Avertissement concernant la conservation des GAN

Les règles de conservation des groupes d'avis aux navigateurs sont précisées au règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (article 221-V/27).

Pour l'ingénieur général de l'armement (hydrographe)
Laurent KERLÉGUER
directeur général du Shom
L'ingénieur en chef de l'armement (hydrographe) Jean-Claude LE GAC
directeur des opérations, de la production et des services

GLOSSAIRE

Français	English
Principaux mots courants utilisés dans le GAN	Principal key Words used in NTM
Porter	Insert
Ajouter	Add
Rayer	Delete
Remplacer, modifier	Amend
Déplacer ... de x en y	Move... from x to y
Remplacer y par x	Replace y with x
Au Sud de	Southwards
Au SW de	South-westwards
Cadre Ouest, cadre Sud (de la carte)	W border, S border
Entre	Joining
À toucher le point a) ci-dessous	Adjacent to ... a) above
Voisin du point a) ci-dessous au NE	Close NE of ... a) above
Etendre la courbe de 100 m vers le NE pour inclure...	Extend 100 m contour NE to enclose ...
Entourée d'une courbe de 200 m	Enclose by 200 m contour
Trait tireté	Pecked line
Trait pointillé	Dotted line
Un seul trait plein	Single firm line
Un double trait plein	Double firm line
Annexe graphique	Accompanying block
Nota	Accompanying note

CHAPITRE 1

INFORMATIONS

Section 1.1 Avis spéciaux

Avis spécial numéro 01

Mise à jour d'une carte ENC.

L'ENC FR674450 (Zone EMR au large de la baie de Saint-Brieuc) a été mise à jour.

22 29-P-02. POLYNÉSIE FRANÇAISE. Presqu'île de Taiarapu. — Bathymétrie. (Levé S202101700. FE 48/Shom/GOP/BHPF/NP du 08 juillet 2022)

Un levé récent a mis en évidence des profondeurs moindres que celles portées sur les cartes aux abords de la côte SW et Sud de la presqu'île de Taiarapu. Les plus significatives sont les suivantes (WGS 84) :

8,9 m en 17 49,956 S — 149 17,604W
14,9 m en 17 50,366 S — 149 17,312 W
16,0 m en 17 50,576 S — 149 17,334 W
13,3 m en 17 50,750 S — 149 17,097 W
12,6 m en 17 51,394 S — 149 15,665 W
14,2 m en 17 51,278 S — 149 15,583 W
12,6 m en 17 52,479 S — 149 12,072 W
13,4 m en 17 52,967 S — 149 10,092 W

Deux obstructions sont également présentes à proximité de la zone de fonds malsains bordant le terre-plein établi à proximité de la Pointe Teonetea :

1,3 m en 17 44,287 S — 149 20,075 W (WGS 84)
2,4 m en 17 44,198 S — 149 20,132 W (WGS 84)

Voir cartes 6525, 6717, 7305

AVIS PRÉLIMINAIRES ET TEMPORAIRES ANNULÉS OU REMPLACÉS

21 02-T-07	7091, 7093	FRANCE (Côte Sud)
22 09-T-08	7310	FRANCE (Côte Nord)
22 16-T-04	7214	BELGIQUE
22 21-T-01	6735	BELGIQUE

CHAPITRE 2

CORRECTIONS

Section 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe

2.0.1 Cartes

ABREVIATIONS

G : annexe graphique

R : avis rectificatif

2.0.1.1 Cartes classées par ordre numérique

Cartes françaises

N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis
5978	2 G	29 225	6968 (INT 1703)	2	29 36	7321 (INT 636)	1	29 223	7461 (INT 6941)	23	29 229
6740	9	29 229	7051	6 G	29 225	7417	9	29 36	7758	1 G	29 225
6824 (INT 1704)	161	29 36	7268	31	29 223	7417	10 G	29 38			
6857 (INT 1705)	85	29 36	7312 (INT 1072)	32	29 37	7418 (INT 1750)	27	29 36			
6857 (INT 1705)	86	29 37	7319	5 G	29 225	7460 (INT 6940)	28	29 229			

Cartes internationales françaises

N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis
INT 636	1	29 223	INT 1704	161	29 36	INT 1750	27	29 36			
INT 1072	32	29 37	INT 1705	85	29 36	INT 6940	28	29 229			
INT 1703	2	29 36	INT 1705	86	29 37	INT 6941	23	29 229			

2.0.2 Instructions nautiques

Ouvrage		N°page ou § instructions	Ouvrage		N°page ou § instructions	Ouvrage		N°page ou § instructions	Ouvrage		N°page ou § instructions
C21	18	§_3.3.4	C22	18	§_3.2.4.6			§_5.4.4.4			§_3.3.5.5
		§_4.2.2.1			§_4.6.6.1			§_5.4.4.5			§_4.2.6.6
		§_4.2.2.6			§_4.6.6.4						
		§_4.3			§_6.5.3	C24	19	§_3.3.2.8	D21	17	§_4.3.3.1
		§_4.4.1			§_6.5.4			§_3.3.4			
		§_4.4.2.1						§_3.3.4.2	D22	15	§_7.3.8.5
		§_4.4.4.2	C23	19	§_2.4.8.7			§_3.3.4.6			
					§_3.2.2.4			§_3.3.4.7			

2.0.3 Livres des feux

Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux
L2	02040		04660		05180		12100		
	03260		04760		11360				

2.0.4 Ouvrages de radiosignaux

N°93 : Radiocommunications portuaires et Systèmes de comptes rendus.

2.0.5 Autres ouvrages

Néant

★ **22 29 36. FRANCE. (Côte Nord). Parc éolien de Fécamp. — Balisage. Feu. Bouée océanographique.** (EDF, Direction des Energies Marines Renouvelables et P&B Le Havre).

– **Cartes**

6824 (161) **INT 1704**	Porter	*Alize 1* *Fl(5)Y.20s ODAS*		49 57,67 N	000 17,71 E
		Alize 2 *Fl(5)Y.20s ODAS*		49 51,00 N	000 15,72 E
	Déplacer	*C1* *Fl(5)Or.20s (occas)*	de	49 56,69 N	000 16,89 E
			en	49 54,85 N	000 15,21 E
		C3 *Fl(5)Or.20s (occas)*	de	49 51,34 N	000 14,04 E
			en	49 50,59 N	000 14,30 E
6857 (85) **INT 1705**	Porter	*Alize 1* *Fl(5)Y.20s ODAS*		49 57,67 N	000 17,71 E
		Alize 2 *Fl(5)Y.20s ODAS*		49 51,00 N	000 15,72 E
	Déplacer	*C1* *Fl(5)Or.20s (occas)*	de	49 56,69 N	000 16,89 E
			en	49 54,85 N	000 15,21 E
		C3 *Fl(5)Or.20s (occas)*	de	49 51,34 N	000 14,04 E
			en	49 50,59 N	000 14,30 E
6968 (2) **INT 1703**	Déplacer	*C1* *Fl(5)Or.20s (occas)*	de	49 56,69 N	000 16,89 E
			en	49 54,85 N	000 15,21 E
7417 (9)	Porter	*C1* *Fl(5)Or.20s (occas)*		49 54,85 N	000 15,21 E
	Déplacer	*C3* *Fl(5)Or.20s (occas)*	de	49 51,33 N	000 14,03 E
			en	49 50,59 N	000 14,30 E
	Rayer	*C1* *Fl(5)Or.20s (occas)*		49 56,69 N	000 16,89 E
7418 (27) **INT 1750**	Porter	*C3* *Fl(5)Or.20s (occas)*		49 50,59 N	000 14,30 E

★ **22 29 37. FRANCE. (Côte Nord). Approches du Cap d'Antifer. — Obstruction.** (Shom).

– **Cartes**

6857 (86) **INT 1705**	Porter	*Obstn*	49 59,30 N	000 12,62 W
7312 (32) **INT 1072**	Porter	*Obstn*	49 59,3 N	000 12,6 W

★ **22 29 38. FRANCE. (Côte Nord). Abords de Fécamp et de Dieppe. —** (Shom).
– **Carte**

7417 (10)	Porter	annexe graphique F.217		49 45,00 N	001 05,00 E
	Note. — *Cette correction ne concerne que certains exemplaires.*				

★ **22 29 223. NOUVELLE-CALÉDONIE. Au Sud du Banc de Landsdowne. — Bathymétrie.** (Shom).
– **Cartes**

7268 (31)	Porter	sonde : *48* entourée de deux courbes	(a)	21 03,6 S	160 46,0 E
	Note. — *Modifier la courbe voisine du point (a) pour y inclure la sonde (a).*				
7321 (1) **INT 636**	Porter	sonde : *48* entourée d'une courbe		21 03,6 S	160 46,0 E

★ **22 29 225. NOUVELLE-CALÉDONIE. Atoll de Huon. Îles Belep. Passe de Puébo. — Bathymétrie.** (Shom).
– **Cartes**

5978 (2)	**Cartouche C**				
	Porter	annexe graphique F.225		18 05,00 S	162 50,00 E
7051 (6)	Porter	annexe graphique F.226		20 25,00 S	164 40,00 E
7319 (5)	Porter	annexe graphique F.227		20 25,00 S	164 40,00 E
		sonde : 14_6	(a)	20 13,28 S	164 28,98 E
		sonde : 10_7		20 13,41 S	164 27,06 E
	Remplacer	sonde : 16_2 par 14_4		20 18,72 S	164 32,74 E
	Rayer	sonde : 15_4		voisine de (a)	
	Cartouche C				
	Porter	annexe graphique F.228		20 22,00 S	164 38,00 E
7758 (1)	Porter	annexe graphique F.229		19 48,00 S	163 30,00 E
		sonde : *21*		19 47,94 S	163 35,39 E

★ **22 29 229. POLYNÉSIE FRANÇAISE. Île de Tahiti. Commune de Faaa. — Épave.** (JRCC Tahiti).
– **Cartes**

6740 (9)	Porter		17 34,35 S	149 37,41 W
7460 (28) **INT 6940**	**Cartouche 1** Porter		17 34,348 S	149 37,408 W
7461 (23) **INT 6941**	Porter		17 34,35 S	149 37,41 W

— Instructions C21

§ 3.3.4. *67, remplacer l'alinéa par :*

67 Le **Banc à la Ligne** s'étire du NE du cap Gris-Nez, jusqu'au mouillage des Gardes.

2229

§ 3.3.4. *73, ajouter un alinéa :*

73 En accrétion rapide, formant une barkhane étendue axée Est-Ouest, il découvre jusqu'à 2,5 m. Une mer croisée se forme au flot, rendant dangereuse une zone d'un rayon de 1 M. Au SW, entre la basse et la côte, un très fort courant de flot porte au SE et dans certaines conditions de vent contraire, une mer agitée à forte peut se former. La présence à proximité d'une zone de bouchots au Sud renforce les dangers de la zone qui doit être évitée par vent fort de NW.

2229

§ 4.2.2.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Le port de **Boulogne-sur-Mer** (50° 44,58′ N — 1° 34,11′ E) et le port de Calais sont devenus, depuis 2015, le port unique « Port Boulogne Calais ». Boulogne-sur-Mer est le 1er port de pêche français en termes de tonnage (27 000 tonnes/an). C'est également un port de commerce (transport de minéraux et matériaux de construction, produits agro-alimentaires).

2229

§ 4.2.2.1. *25, modifier l'alinéa :*

L'illustration « 4.2.2.1.C. Boulogne-sur-Mer, écluse Jean Sanson, au SE (2018) » *a été mise à jour.*

2229

§ 4.2.2.6. *11, remplacer l'alinéa par :*

11 On accède au port par la grande rade Carnot, ouverte à l'WNW entre le caisson terminal et la digue Carnot. La partie Nord, entre la digue Nord et le caisson terminal est peu profonde et est réservée aux activités de plaisance.

2229

§ 4.3. *16, ajouter un alinéa :*

16 Les zones de conchyliculture (bouchots) présentes sur la côte font l'objet d'un balisage avec des perches.

2229

§ 4.4.1. *49, remplacer l'alinéa par :*

49 Le balisage jusqu'à **Saint-Valery-sur-Somme** comporte des bouées latérales numérotées, dont quelques unes sont lumineuses (« S1 », « L1 », « L2 », « L3 », « L4 », « L5 » et « L6 »). À environ 1 M dans l'Est de la pointe du Hourdel, en principe aux abords de la bouée « 20 », la bouée « BIF » (50° 12,75′ N — 1° 36,22′ E), cardinale Ouest lumineuse, marque la bifurcation du chenal en direction du Crotoy. Une dizaine de bouées latérales, numérotées (avec préfixe « C »), balisent cette dernière partie du chenal.

2229

§ 4.4.1. *55, remplacer l'alinéa par :*

55 En raison des dangers particuliers de la baie de Somme, sa fréquentation doit être réservée à des navigateurs expérimentés.

2229

§ 4.4.1. *61, supprimer l'alinéa.*

2229

§ 4.4.2.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 **Le Crotoy** (50° 12,93′ N — 1° 37,82′ E) est un port de pêche et de plaisance établi dans une anse naturelle, protégée des vents d'Ouest par un promontoire sur lequel est bâtie la ville. L'anse est fermée au Sud par une jetée.

2229

§ 4.4.2.1. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 Le système de rétention du **Bassin des Chasses** conduit des chasses d'eau à fin de désensablement, qui font courir un risque aux usagers du plan d'eau attenant. L'*arrêté 78/2013 du 18 octobre 2013 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord* réglemente la navigation dans la zone de vidange par la délimitation d'une zone interdite et d'une zone de vigilance.

2229

§ 4.4.2.1. *37, ajouter un alinéa :*

37 L'ensablement de plus en plus marqué du chenal d'accès rend l'accès au port du Crotoy de plus en plus limité et difficile, réservé à des navigateurs expérimentés. Les temps d'accès très brefs doivent inciter les navigateurs à prévoir l'échouage.

2229

Délégation à la Mer et au Littoral du Pas-de-Calais

§ 4.4.4.2. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 L'accès se fait entre -2 PM et +2 PM. Il est fortement déconseillé de nuit.

2229

Shom, révision

§ 4.4.4.2. *25, ajouter un alinéa :*

25 L'attention des navigateurs est appelée sur les importantes colonies de phoques présentes à proximité immédiate du chenal, dont il importe de ne pas s'approcher, notamment entre juin et septembre.

2229

— Instructions C22

§ 3.2.4.6. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 3.2.4.6. Dielette (49° 33,20′ N — 1° 51,80′ W) » *a été mis à jour.*

2229

Bureau du port de Dielette

§ 4.6.6.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 **Pontrieux** (48° 42,46′ N — 3° 09,22′ W) est un port départemental de commerce et de plaisance établi à environ 8 M de l'embouchure du Trieux.

2229

§ 4.6.6.4. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 4.6.6.4. Port de Pontrieux (48° 42,46′ N — 3° 09,22′ W) » *a été mis à jour.*

2229

Bureau du port de Pontrieux, SPL Eskale d'Armor.

§ 6.5.3. *49, remplacer l'alinéa par :*

49 L'**anse de l'Auberlac'h** s'ouvre entre la pointe de l'Armorique et la **pointe de Doubidy** (ou de Rozégat). Au creux de l'anse, sur la côte NW, est établi un petit port d'échouage (48° 20,22′ N — 4° 24,80′ W) avec une cale à l'abri d'une jetée. Des mouillages sur corps-morts sont organisés devant le port, deux postes sont réservés pour les navires visiteurs (3 t max). Les petits navires prennent un excellent mouillage par profondeurs de 3 à 5 m, en se tenant à mi-distance des rives, à l'écart des cages à poissons installées le long de la côte SE.

2229

§ 6.5.4. *22, ajouter un alinéa :*

22 Les unités admises ne doivent pas dépasser une longueur de 10,5 m, TE 1,8 m. Les contacts avec les diverses associations de plaisanciers de Logonna-Daoulas se trouvent sur le site de la mairie, à l'adresse www.logonna-daoulas.bzh/les-associations-logonnaises/.

2229

§ 6.5.4. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 Dans l'Ouest de la baie, au Nord de la pointe de Pen a Lan, le **port de Tinduff** (48° 20,23′ N — 4° 21,99′ W) comprend, du Sud au Nord, un môle, une cale de halage puis, en bordure de route, un petit quai de 12 m de long. 40 m linéaire de tapis sont déplyés pour faciliter l'accès PMR ainsi que la voile légère. Il existe également de nombreux postes de mouillage pour les navires de pêche et de plaisance. L'extrémité de la cale est marquée par un espar. Une balise espar cardinale Est (48° 19,52′ N — 4° 22,19′ W) marque les roches **La Chèvre** et **Le Bouc** qui débordent la pointe de Pen a Lan.

2229

§ 6.5.4. *27, remplacer l'alinéa par :*

27 Les unités admises ne doivent pas dépasser une longueur de 12 m, TE 1,8 m, 12 tonnes. Il y a quatre bouées pour visiteurs. Le contact à la mairie de Plougastel est : 02.98.37.57.41. ; site internet : www.ville-plougastel.bzh/activites-et-loisirs/activites-nautiques-et-plaisance/ports/.

2229

Mairie de Plougastel et Shom, révision

— Instructions C23

§ 2.4.8.7. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 2.4.8.7. Ports de l'Odet (47° 52,30′ N — 4° 06,81′ W) » *a été mis à jour.*

2229

Bureau des ports de Sainte-Marine et Bénodet

§ 3.2.2.4. *43, remplacer l'alinéa par :*

43 Compte tenu du caractère passif du balisage et de l'hydrographie du chenal, mais également de la présence possible de zones conchylicoles non cartographiées, il est déconseillé de naviguer de nuit dans l'Aven.

2229

Shom, révision

§ 5.4.4.4. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 La passe d'entrée du port de La Noëveillard, large de 35 m et ouverte à l'Est, est délimitée par deux gros pieux métalliques portant des feux. Ces pieux indiquent le débordement intérieur du large soubassement des digues.

2229

§ 5.4.4.5. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 5.4.4.5. Pornic et La Noëveillard (47° 06,47′ N — 2° 06,58′ W) » *a été mis à jour.*

2229

Loire-Atlantique Nautisme

— Instructions C24

§ 3.3.2.8. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 3.3.2.8. Grand port maritime de La Rochelle (46° 09,12′ N — 1° 14,58′ W) » *a été mis à jour.*

2229

Grand port maritime de La Rochelle

§ 3.3.4. *07, modifier l'alinéa :*

L'illustration « 3.3.4. Port de La Rochelle-Ville, au SW (2021) » *a été modifiée.*

2229

§ 3.3.4.2. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Dans l'Ouest du phare du Bout du Monde, quand on se trouve sur l'alignement à 059° des phares de La Rochelle, on voit dans la ville de La Rochelle, du Nord au Sud :

- la cathédrale avec son clocher sans flèche ;
- le clocher pointu de Notre-Dame ;
- la tour pointue de la Lanterne (tour des Quatre Sergents) ;
- la tour carrée de Saint-Nicolas ;
- les phares et, plus à droite, la tour de la gare.

2229

§ 3.3.4.6. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Le chenal conduit à l'avant-port de La Rochelle-Ville d'où on accède :
- à l'Est au grand bassin à flot, appelé bassin des Chalutiers ;
- au NNE au hâvre d'échouage et de ce dernier au petit bassin à flot appelé bassin des Yachts.

2229

§ 3.3.4.6. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 ÉCLUSE DU BASSIN EXTÉRIEUR. — Elle a 16 m de large et est traversée par un pont basculant. Les portes sont ouvertes de – 0200 PM à + 0130 PM, de jour comme de nuit. Sauf circonstances exceptionnelles, le pont est levé pour le passage des bateaux à – 0200 PM, PM et + 0100 PM. L'accès au bassin doit être demandé au bureau du Vieux Port par VHF ou téléphone, la veille du mouvement.

2229

§ 3.3.4.6. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 ÉCLUSE DU BASSIN INTÉRIEUR. — Ce bassin à flot (bassin des Yachts) s'ouvre du côté Est du bassin d'échouage. L'écluse, large de 12 m, est traversée par une passerelle mobile. La porte est ouverte de - 0230 PM à + 0100 PM de jour comme de nuit. L'accès de nuit doit être demandé au bureau du port de La Rochelle-Vieux Port avant 18 h.

2229

§ 3.3.4.7. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 3.3.4.7. La Rochelle-Ville (46° 09,15′ N — 1° 09,62′ W) » *a été mis à jour.*

2229

§ 3.3.5.5. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 3.3.5.5. Port des Minimes (46° 08,89′ N — 1° 10,13′ W) » *a été mis à jour.*

2229

Ports de plaisance de La Rochelle

§ 4.2.6.6. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 4.2.6.6. Royan (45° 37,15′ N — 1° 01,55′ W) » *a été mis à jour.*

2229

Port de Royan

— Instructions D21

§ 4.3.3.1. *43, ajouter un alinéa :*

43 Le long du littoral de Istres, plusieurs filets anti-algues sont déployés devant les lieux-dits « **Port-Américain** » (43° 32,74′ N — 5° 00,74′ E, longueur 125 m, profondeur 2 m) ; « **Plage de la Romaniquette** » (43° 30,69′ N — 5° 00,14′ E, longueur 400 m, profondeur 3 m) et « **Port du Ranquet** » (43° 28,49′ N — 5° 00,06′ E, longueur 155 m, profondeur 4m) [*arrêtés 171, 172 et 173/2022 du 8 juillet 2022 du préfet des Bouches-du-Rhône*].

2229

Délégation à la mer et au littoral des Bouches-du-Rhône

— Instructions D22

§ 7.3.8.5. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 7.3.8.5. Monaco. Port de Fontvieille (43° 43,7′ N — 7° 25,4′ E) et port Hercule (43° 44,1′ N — 7° 25,5′ E) » *a été mis à jour*

2229

Affaires maritimes de la Principauté de Monaco

Section 2.3 Livres des Feux

TUNISIE (CÔTE EST)

ÎLE DE JERBA (DJERBA) ET ABORDS

GOLFE DE BOUGHRARA

02040 *E.6340*	El Kantara	33 40,60N 010 54,90E	Fl.W.4s	5	8	Feu au sommet d'un treillis métallique posé sur un abri maçonné blanc		

22 29

ÎLES KERKENNAH (QARQANNAH) - CANAL DES KERKENNAH

EL AWABED

03260	*Émissaire de rejet*	34 47,91N 010 55,40E	Fl(3)Y.10s	…	3			

22 29

GOLFE DE HAMMAMET

EL KANTAOUI - PORT DE PLAISANCE ET DE PÊCHE

04660 *E.6387.3*	Brise lames Sud - Extrémité	35 53,50N 010 36,00E	Fl.R.5s	9	6	Tourelle rouge 6	[**1** ; 4] Éteint (2022) Le chenal conduisant au port est marqué par une paire de bouées latérales lumineuses	

22 29

04760			SUPPRIMÉ					

22 29

DE RAS MAAMOURA À RAS ETTAIEB

RAS EDRACK - ZONE INTERDITE AU MOUILLAGE (GAZODUC)

05180	*«B»*	37 01,88N 011 06,23E	Fl(3)Y.10s	…	8		AIS - MMSI nº 996721683	

22 29

MAROC (CÔTE NORD)

MELILLA (ES)

11360 *E.6762*	Digue Nord-Est - Extrémité SE	35 17,32N 002 55,39W	Fl.G.4s	32	7	Tour tronconique grise triangles verts sur panneaux blancs 28	[**1** ; 3] Synchronisé avec n° 11420	

22 29

DÉTROIT DE GIBRALTAR (CÔTE SUD) — DE PUNTA ALMINA À RÂS SPARTEL

CEUTA (ES)

12100	*Ensenada de Ceuta* *Madrague «Fraimartin»*	35 52,80N 005 19,00W	VQ(3)W.5s	…	3		Occasionnel En place juin-décembre VQ(6)W+LFl.10s sur bouée cardinale à proximité	

22 29

2.4.1. Radiocommunications portuaires et Systèmes de comptes rendus (93)

Chapitre **2.1.1.1. – France – Manche et Mer du Nord**, *tableau* **Port-Diélette - Port**, *alinéa* **Procédure**, *remplacer l'alinéa* **Ouverture bureau du port**, *par l'alinéa suivant* :

Ouverture bureau du port	0800-1300 / 1330-1945 (h. locale) en saison 0800-1200 / 1330-1700 (h. locale) hors saison Astreinte téléphonique H24 au 02 33 53 68 78. Vérifier les horaires d'ouverture sur https://www.encotentin.fr/port-dielette/.

2229

Chapitre **2.1.1.2. – France – Atlantique**, *tableau* **Concarneau - Port**, *alinéa* **Coordonnées**, *ajouter les lignes suivantes* :

Port de plaisance		
TF	+33	02 98 97 57 96
Fax	+33	08 98 97 15 15
Mél		plaisance.concarneau@peche-plaisance-cornouaille.fr

2229

Chapitre **2.1.1.2. – France – Atlantique**, *tableau* **Concarneau - Port**, *alinéa* **Radiocommunications**, *ajouter les lignes suivantes* :

Port de plaisance		
VHF	Can. 09	
Veille	Saison :	0700-2100.
	Hors saison	
	Lundi au samedi :	0900-1200 / 1400-1800.
	Dimanche :	0900-1200

2229

Chapitre **2.1.1.2. – France – Atlantique**, *tableau* **La Rochelle/ La Pallice (Charente) – Grand Port Maritime de La Rochelle - Port**, *alinéa* **Radiocommunications**, *remplacer la ligne* **Indicatif d'appel**, *par la ligne suivante* :

Indicatif d'appel	La Rochelle Port

2229

Chapitre **2.1.1.2. – France – Atlantique**, *tableau* **La Rochelle/ La Pallice (Charente) – Grand Port Maritime de La Rochelle - Port**, *remplacer l'alinéa* **Procédure**, *par l'alinéa suivant* :

Procédure

Communication HPA	Navires à destination des ports de La Rochelle, Rochefort, Tonnay-Charente ou des zones d'attente : contacter « La Rochelle Port » sur Can. 12, 2 h avant l'arrivée et indiquer l'HPA et le tirant d'eau maximal à l'arrivée. Navires de jauge brute > 500 effectuant un trafic international : pour obtenir l'autorisation d'entrée au port adresser à la capitainerie une copie du certificat international de sûreté ou une attestation du capitaine indiquant qu'il est certifié et la date de fin de validité du certificat.
Mouillage	Avant de mouiller : demander l'autorisation à « La Rochelle Port » qui attribue un poste de mouillage et indique la situation à adopter au mouillage.
Navires citernes	Navires-citernes contenant (ou ayant contenu sans être dégazés depuis) des liquides et des gaz inflammables ou dangereux :

- Faire parvenir à la capitainerie, par courriel ou fax, l'ensemble des informations de pré-arrivée conformément à la liste de l'ISGOTT (International Safety Guide for Oil Tankers and Terminals) ;
- Confirmer la possession d'un certificat d'assurance valide constatant que le propriétaire du navire a souscrit une assurance garantissant le montant maximal de sa responsabilité (convention internationale du 20 novembre 1969) ;
- Signaler (pilote) en cours de manœuvre tout défaut de fonctionnement du navire ou de ses équipements.

Autres navires transportant des marchandises dangereuses : communiquer à la capitainerie la liste des matières dangereuses devant être débarquées au port et la liste de celles en transit et signaler tout incident de fonctionnement.

Veille radio	Navires dans les limites du port, le chenal d'accès et les zones de mouillage d'attente : assurer une veille permanente sur Can. 16 et 12.	2229

CHAPITRE 3

MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

Section 3.1 Cartes

N°	Format	Titre	Échelle	Chemise	Catalogue Page
		Publication			
7567 (7567.CA) (INT 1989)	A0	Carte internationale Océan Atlantique Nord - Côte de Mauritanie Accès aux ports de Nouadhibou 20°42,65'N — 017°04,56'W 20°55,85'N — 016°54,84'W (remplace 5915Carte papier) Publication 2022	1 : 22 500	112	45
		Nota : Porter le cadre de la carte 7567 et la mention "7567 INT 1989" sur la carte 5480. Rayer le cadre de la carte 5915 et le mention "5915" sur la carte 5480.			
		Publication de carte électronique de navigation - ENC			
FR575670	S57 ed3.1	Océan Atlantique Nord - Côte de Mauritanie Accès aux ports de Nouadhibou Approaches to Nouadhibou harbours 20°42,65'N — 017°04,56'W 20°55,85'N — 016°54,84'W Publication 2022	1 : 22 500		
		Éditions de variantes			
7093L (7093LSH)	A0	Côte Sud de France Rade de Toulon Variante L Édition n° 8 - 2022	1 : 10 000		33
7121G (7121GSH)	A0	Côte Ouest de France Baie de Douarnenez Variante G Cartouche : A - Port de Morgat Cartouche : B - Port de Douarnenez Édition n° 4 - 2022	1 : 30 000 1 : 10 000 1 : 10 000		23, 25, 111
7121L (7121LSH)	A0	Côte Ouest de France Baie de Douarnenez Variante L Cartouche : A - Port de Morgat Cartouche : B - Port de Douarnenez Édition n° 4 - 2022	1 : 30 000 1 : 10 000 1 : 10 000		23, 25
7441L (7441LSH) (INT 3190)	A0	Carte internationale Principauté de Monaco - Côte Sud de France Abords et Ports de Monaco - Du Cap d'Ail au Cap Martin Variante L Édition n° 4 - 2022	1 : 7 500		33

Suppression

5915 (5915.CA)	GA	Océan Atlantique - Mauritanie Accès de Nouadhibou - Abords du Cap Blanc Édition n° 4 - 2022	1 : 37 500	112	45

Section 3.5 Autres ouvrages

N°	Titre	Édition
2229VHC	GAN-T (Version téléchargeable du GAN)	Édition 2022.

Contacts

Shom 13 rue du Chatellier - CS 92803 - 29228 BREST CEDEX 2

Information nautique rapide
Téléphone +33 (0) 2 56 31 24 24
Télécopie +33 (0) 2 56 31 25 84
Courriel gan@shom.fr

Renseignements relatifs à la publication – Téléphone 02 56 31 22 58

Pour faciliter l'accès aux informations qui permettent d'effectuer la mise à jour des documents nautiques édités par le Shom, le **Groupe d'Avis aux Navigateurs (GAN)** est diffusé sur gan.shom.fr.

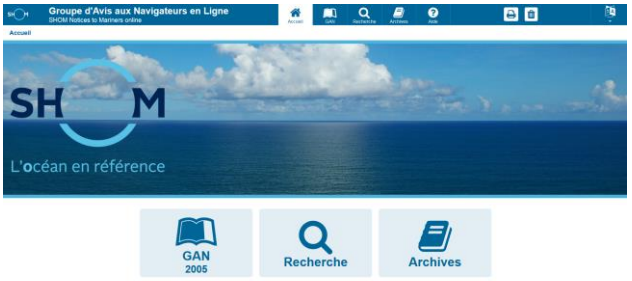

Le respect de l'origine et de l'intégrité des informations transmises est assuré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer).

Des liens permettent une navigation aisée dans un groupe entre les divers types de corrections et dans les archives. Quelques clics permettent ainsi de visualiser toutes les corrections en vigueur (postérieures au 1er janvier 1999) apportées aux cartes et ouvrages, à partir des fonctions de recherche.

Le symbole ★, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci résulte d'une information originale.

Le symbole ▲, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci est la reproduction d'un avis étranger.

Les **annexes graphiques** sont fournies avec une qualité cartographique et sont directement exploitables avec une restitution sur imprimante à 600 dpi.

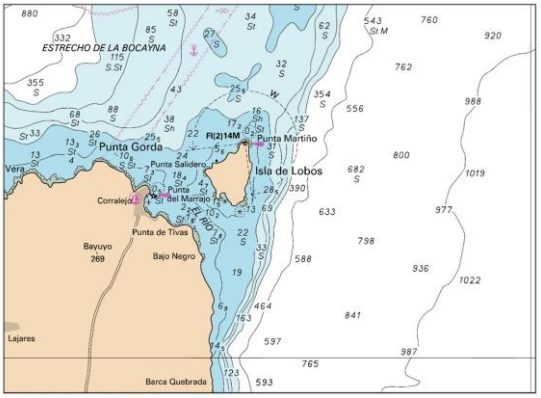

Les **calques de corrections** des cartes françaises, transcriptions graphiques des avis cartes, sont disponibles avec le GAN numérique. Ils permettent de pointer de façon rapide et sûre la position des corrections.

SHOM 300 ans d'hydrographie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES